

Coutelas  
Audemar

N° 233

MAIRIE d' Eauze

ARRONDISSEMENT de Pau

Du treize juillet an mil huit cent trente-six, à neuf heures du soir  
ACTE DE MARIAGE de Fr Jean Valentin Coutelas

âgé de trente-sept ans, né à Eauze le premier du mois de septembre mil  
sept cent vingt et une années, profession d'officier marin en long cours, domicilié  
à Pau, département de la Gascogne, fils unique de Fr Jean  
Baptiste Coutelas, maître serrurier à l'équipage en robe, le domicile  
à Eauze, département de la Gascogne et de Mme  
Marie Rose Baumard, brigante et consentant d'autant;

Et de Delle Geneviève Amélie Audemar  
âgée de vingt-quatre ans, née à Pau, département de la Gascogne  
le quatorze du mois de février mil huit cent douze, domiciliée  
à Pau, département de la Gascogne, fille unique de  
Fr Jean Baptiste François Audemar, professionnel  
domicilié à Eauze, département de la Gascogne, et consentant  
et de Frane Sébastien Elizabeth Fabrique vendue à Pau, le cing du  
mille quatre cent huit et quinze de l'an deux mille quatre-vingt-dix.  
Les actes préliminaires sont 1<sup>o</sup> les publications du présent

mariage faites en cette ville de Pau les dimanches  
Douze et dix-neuf du mois de juin derniers, officielles  
Conformément à la loi pour qu'il ait été formé  
aucune opposition de les actes de naissance des époux  
et celui du Désiré dessus date énoncé.

et le tout en forme, de tous respecter que du Chapitre VI du titre V, livre 1<sup>o</sup> du Code civil, sur le Mariage, concernant les droits  
et les devoirs respectifs des époux.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage l'un Delle Geneviève Amélie  
Audemar, autre fr Jean Valentin Coutelas -

En présence de Fr Paul Baibaud, domicilié à Eauze  
département de la Gascogne, âgé de cinquante ans, professionnel propriétaire

De Fr Barthélémy Victor Baumard, domicilié à Eauze  
département de la Gascogne, âgé de quarante-deux ans, professionnel propriétaire

De Fr Marcelin Adolphe Fortuné Brugon, domicilié à Eauze  
département de la Gascogne, âgé de trente-huit ans, professionnel serrurier de l'hôpital  
l'île de la Grasse à Pau.

Et de Fr Fortuni Joseph Audemar, domicilié à Eauze  
département de la Gascogne, âgé de trente-trois ans, professionnel commis bijoutier  
à l'île de la Grasse à Pau.

Après quoi, moi Fr Paul Baibaud, officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites  
parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi,  
les 13 juillet 1836. Les témoins justement, les père et mère de  
l'épouse se joindront à nous.

N. W. amie Audemar  
Jean Damas Brugon C. Audemar R. Julien